

Image not found or type unknown



demande de renseignement ue

Par **jphi**, le **30/07/2012** à **10:28**

bonjours je suit jean-phi je vous écrie car ma compagne et mois même allons nous séparé nos ne somme pas marié avons un enfants qui porte sont nom car elle a décidée ainsi elle lève seule vue que nous ne vivons pas ensemble moi a Toulouse et elle a Dax 228km bref ma question et peut t'elle me demander une pension alimentaire pour cette enfant . merci

Par **youris**, le **30/07/2012** à **10:54**

bjr,
si vous avez reconnu cet enfant, votre compagne peut demander au juge aux affaires familiales que vous versiez une pension alimentaire pour l'entretien et l'éducation de votre enfant.
cdt